

Débat sur l'Éducation au développement durable

Réponses de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg

Existe t-il des législations spécifiques en matière d'EDD dans votre pays?

L'éducation constitue l'un des volets prioritaires du [plan national pour un développement durable](#) (PNDD) qui a été adopté par le gouvernement en novembre 2010. Ce plan national découle de la [loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable](#).

La mise en œuvre de la [stratégie nationale pour l'éducation au développement durable](#) s'inscrit dans cette même démarche. Tous les domaines de l'éducation scolaire et extrascolaire sont concernés par cette stratégie qui a été publiée en 2011.

Quels sont les liens entre les structures institutionnelles, les acteurs de territoires et la société civile; quelles sont les structures porteuses de l'EDD?

Avant même la mise en place de la stratégie nationale susmentionnée, un Comité interministériel pour l'éducation au développement durable a été mis en place en février 2008.

Cette structure est composée de représentants de cinq ministères et de l'Université du Luxembourg. Il s'agit en l'occurrence des Ministères de l'Éducation nationale, de l'Environnement¹, de la Famille, ainsi que de la Direction de la coopération au développement du Ministère des Affaires étrangères. En outre, parmi les deux représentants de l'Université du Luxembourg, l'un représentait également le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le comité est notamment en charge de la planification et de la coordination de l'EDD au Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre d'un processus structuré réunissant tous les acteurs institutionnels et la société civile.

Une « table ronde » réunissant tous les acteurs intéressés est organisée tous les ans d'ici 2014 en vue d'une concertation sur le présent projet, le but étant d'obtenir un consensus quant aux actions et initiatives à entreprendre et de fixer des priorités. Les conclusions de cette table ronde seront présentées au Conseil de Gouvernement pour décision.

Des groupes de travail chargés des différents aspects éducationnels et thématiques seront créés afin de pouvoir structurer les thèmes de la concertation. Les groupes de travail seront principalement constitués des participants à la table ronde ; toute autre personne intéressée peut néanmoins y participer.

¹ Le Ministère de l'Environnement a été intégré dans le *Ministère du Développement durable et des Infrastructures* au début de la législature 2009-2014.

L'objectif est de mettre en œuvre un concept éducatif intégré, dans le cadre de la stratégie nationale pour l'éducation au développement durable.

La mise en réseau et la coopération des acteurs concernés est l'un des objectifs visés (création de réseaux de coopération, d'un portail internet, de processus d'échange sur les compétences, les méthodes et les contenus de l'éducation au développement durable).

L'utilisation des technologies de l'information modernes constitue une condition indispensable à la mise en réseau de ces acteurs.

La création d'un réseau d'information poursuit principalement les objectifs suivants :

- interaction des acteurs au cours du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie ;
- création d'une plateforme (s'adressant aux différents groupes cibles) permettant les échanges d'objectifs, d'approches et de méthodes ;
- mise à disposition d'une documentation détaillée et de possibilités de formation (continue);
- mise à disposition d'informations relatives aux activités et projets (entre autres également à l'aide d'un service par courrier électronique) ;
- présentation d'exemples de bonnes pratiques (bourse d'idées);
- mise en réseau avec des initiatives et projets à l'étranger.

En outre, ce réseau d'information peut contribuer à améliorer la perception par le public de l'éducation au développement durable. Il ne pourra pas, de toute évidence, constituer un substitutif à un processus direct de discussion et de dialogue entre les acteurs concernés.

Quels sont les dispositifs pédagogiques mis en place dans les écoles favorisant l'EDD?

Grâce à une approche interdisciplinaire et globale, trois objectifs essentiels ont été définis dans le cadre de l'éducation au développement durable :

- le renforcement de la compréhension des rapports entre les différentes dimensions (écologie, social, économie) du développement durable. Les sujets de base sont la formation à l'environnement, la pédagogie de la paix, l'éducation à la consommation, la formation sanitaire, la coopération au développement, le multiculturalisme, etc.;
- la création de compétences orientées vers l'action, c.-à-d. permettre à chacun de reconnaître les conséquences globales de ses actes et d'assumer la responsabilité d'un avenir durable. En font par exemple partie, la réflexion et l'action tournées vers l'avenir, le travail interdisciplinaire et la participation aux processus décisionnels;
- la transmission de valeurs et la mise en avant d'attitudes et de comportements (disposition au dialogue, solidarité, respect, etc.) qui sont indispensables à l'organisation active d'une société « écologique », socialement juste et économiquement performante.

L'intégration de l'éducation au développement durable dans le système éducatif se fait à plusieurs niveaux :

- *Niveau scolaire* : élaboration d'un cadre général pour la réforme des curricula, revalorisation de l'éducation à la citoyenneté et de l'éducation au développement durable, intégration de l'EDD dans la formation des enseignant(e)s et éducateurs/trices, intégration dans le développement scolaire, ouverture de l'école à la société (domaine économique, social et écologique)
- *Niveau universitaire* : mise en œuvre du plan d'action « Développement durable à l'Université du Luxembourg »
- *Formation continue* : offres pour enseignant(e)s et éducateurs/trices ainsi que pour l'ensemble des salariés dans le secteur public et privé
- *Niveau informel* : offres pédagogiques et réalisation de projets pilotes en relation avec les maisons relais, initiatives au niveau de la politique des jeunes, collaboration entre acteurs institutionnels et organisations non gouvernementales, sensibilisation des acteurs culturels, formation des services pédagogiques
- *Accompagnement scientifique, évaluation et transfert d'expériences*, accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie, recherche-action et diffusion des expériences (notamment au niveau du développement scolaire resp. de la formation tout au long de la vie), monitoring et évaluation
- *Intégration structurelle au niveau politique et administratif*, création d'un centre de compétences, développement d'une stratégie de communication, mise à disposition de moyens budgétaires pour la mise en œuvre de la stratégie dans la période 2012-2014.

Au sein du système d'éducation, chaque élève et étudiant devra pouvoir acquérir les compétences nécessaires pour comprendre et reconnaître les rapports complexes entre développement économique et social, consumérisme, comportement environnemental, charges de santé, pénuries, etc., prendre conscience des défis futurs, développer un respect de l'environnement naturel et agir de manière autonome. Comme annoncé ci-dessus, les thèmes clés retenus sont entre autres l'éducation à l'environnement, la pédagogie pour la paix, l'éducation à la consommation, l'éducation à la santé, la coopération au développement, le multiculturalisme etc. On mise plus particulièrement sur :

- l'apprentissage mis en réseau et interdisciplinaire par une approche interdisciplinaire et intégrée en vue du renforcement de la compréhension des rapports entre les différentes dimensions (écologie, affaires sociales, économie) du développement durable. Les thèmes-clés pourraient être l'éducation à l'environnement, la pédagogie pour la paix, l'éducation à la consommation, l'éducation à la santé, la coopération au développement, le multiculturalisme etc.
- la détermination des compétences et des thèmes-clés pour une éducation au développement durable y compris des standards d'éducation y relatifs

- la création d'une distinction « école durable »
- la réalisation d'une campagne de sensibilisation pour le développement durable
- l'ancrage de l'éducation au développement durable au niveau informel (garderies, politique de jeunesse, coopération avec les ONG)

L'EDD s'adresse également aux citoyens qui ont déjà quitté l'école. Les objectifs suivants ont été définis à cet égard :

- Sensibilisation et information dans le domaine du logement et formes durables d'habitat
- Introduction d'une certification pour la construction de logements durables sur base d'« éco-points »
- Sensibilisation et information dans le domaine de l'alimentation saine et durable et de la consommation durable
- Soutien à la formation de base et formation continue des acteurs du système éducatif concernés, dans le domaine du développement durable
- Remaniement et complément des programmes scolaires existants dans le cadre de l'intégration de l'éducation au développement durable
- Ancrage de l'éducation au développement durable dans la formation de base et la formation continue, entre autres auprès du personnel enseignant des différents niveaux scolaires et auprès des éducateurs
- Offre de cours/stages multiplicateurs
- Intégration de l'éducation au développement durable et de l'éducation civique au niveau extrascolaire
- Réalisation d'un catalogue de mesures avec une description des objectifs, des champs d'action, des étapes de développement et des acteurs ainsi que des critères d'évaluation
- Intégration progressive d'initiatives existantes et des « bonnes pratiques » de l'éducation au développement durable, au sein du développement scolaire et du développement de l'université du Luxembourg
- Création d'un centre de compétences pour l'éducation au développement durable en vue du soutien ciblé et de l'évaluation d'initiatives et de projets au niveau scolaire et extrascolaire
- Etablissement de critères de qualité centrés sur le développement durable, dans le cadre du développement et du suivi scolaire

Sur le plan parlementaire, il convient également de souligner le débat d'orientation relatif à l'avant-projet de Plan national de développement durable qui a eu lieu le 6 mai 2010 à la Chambre des Députés. Dans ce contexte, l'EDD a également été débattue, la Commission du Développement durable ayant émis un avis relatif à cette problématique le 21 avril 2010.

Le processus d'élaboration de la stratégie nationale pour l'éducation au développement durable a été analysé et discuté au Parlement le 25 novembre 2010 par la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, en présence des responsables du Gouvernement.

Les enseignants sont –ils formés à l'EDD? Quel est le degré d'intérêt pour l'EDD au sein du monde économique, culturel et artistique et auprès des partenaires sociaux?

Une offre de formation continue est prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'éducation au développement durable. Cette offre s'adresse aux enseignant(e)s et éducateurs/trices ainsi qu'à l'ensemble des salariés dans le secteur public et privé.

De manière générale, l'intérêt pour cette problématique est élevé et les programmes mis en place visent l'ensemble de ces acteurs.

Sources

« Apprendre le développement durable - agir pour l'avenir. Stratégie nationale d'éducation pour un développement durable », Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, décembre 2011, http://www.men.public.lu/publications/postprimaire/brochures_information/11130_developpement_durable/11130_dev_durable.pdf

« PNDD Luxembourg. Un Luxembourg durable pour une meilleure qualité de vie », Ministère du Développement durable et des Infrastructures, 26 novembre 2011, <http://www.calameo.com/read/00072389430ff81e39e8e?authid=Xehrkbm2s3M2>

Dossier établi par Laurent Scheeck
Service des Relations internationales
Chambre des Députés du Luxembourg
Tél: +352466966 235
Fax: +352 466 966 209
Courriel : lscheeck@chd.lu